Envoyé en préfecture le 02/12/2022

Reçu en préfecture le 02/12/2022

Publié le 06/12/2022

ID: 038-213800055-20221129-DEL 29 11 22 1-DE

SLO

Nbre de Conseillers

en exercice: 13 présents: 10

Pour: 12 Contre: 0 Abstention: 0

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf novembre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Alain GINIES, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: 22 novembre 2022

<u>Présents</u>: GINIES Alain, PELLISSIER Laurent, GACHET Edith, SIMON Robert, DEQUIDT Jonathan, LANG Patrick, MAQUER Françoise, PIFFARD Emmanuelle, VIARD Richard, VOLPE Marc.

Excusés: VIARD GAUDIN Murielle, PAUL Gaëlle, RICHARD Aline.

<u>Pouvoirs</u>: VIARD GAUDIN Murielle donne pouvoir à GACHET Edith, RICHARD Aline donne pouvoir à PELLISSIER Laurent.

Secrétaire de séance : DEQUIDT Jonathan

OBJET: DIVERS

COMPTE-RENDU ANNUEL D'ACTIVITE (CRAC) – ANNEE 2021 DE GAZ ELECTRICITE DE GRENOBLE (GEG)

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal prend connaissance du CRAC 2021 de GEG, fourniture d'électricité sur le territoire de la commune d'Allemond (hors hameau du Rivier d'Allemond).

Messieurs Pascal MENY, représentant de GEG, Jean-Marc AUBERT et Bruno PAUGAM, représentants de GREENALP, ont effectués cette présentation.

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité :

- PREND ACTE de la présentation du Compte-rendu Annuel d'Activité de GEG pour l'année 2021;
- > APPROUVE le CRAC ainsi présenté.



Envoyé en préfecture le 02/12/2022 Reçu en préfecture le 02/12/2022

Publié le 06/12/2022

ID: 038-213800055-20221129-DEL 29 11 22 2-DE

SLO

Nbre de Conseillers

en exercice: 13 présents: 10

Pour: 12 Contre: 0 Abstention: 0

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf novembre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Alain GINIES, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: 22 novembre 2022

<u>Présents</u>: GINIES Alain, PELLISSIER Laurent, GACHET Edith, SIMON Robert, DEQUIDT Jonathan, LANG Patrick, MAQUER Françoise, PIFFARD Emmanuelle, VIARD Richard, VOLPE Marc.

Excusés: VIARD GAUDIN Murielle, PAUL Gaëlle, RICHARD Aline.

<u>Pouvoirs</u>: VIARD GAUDIN Murielle donne pouvoir à GACHET Edith, RICHARD Aline donne pouvoir à PELLISSIER Laurent.

Secrétaire de séance : DEQUIDT Jonathan

<u>OBJET</u>: COMMANDE PUBLIQUE APPROBATION CAO – TRANSPORTS NAVETTE INTERNE A LA COMMUNE

VU le code des marchés publics;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-21 qui prévoit que le Conseil Municipal est seul compétent pour délibérer en marchés publics, le Maire applique les décisions du conseil municipal et exécute les marchés sous son contrôle.

VU la délibération n°3 du 27 septembre 2022 lançant la procédure de marché en vue de confier à une entreprise la prestation de transport navettes internes pour la saison hivernale 2022/2023;

Le Maire donne lecture du rapport d'analyse des offres réalisé par la Commission d'Appel d'Offres lors de sa séance d'ouverture des plis et d'analyse des offres en date du 14 novembre 2022.

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité :

- > APPROUVE le choix de la Commission d'Appel d'Offres ;
- > **DECIDE** de retenir l'entreprise suivante :
 - ENTREPRISE PERRAUD & FILS demeurant 441 avenue de Peuras 38210 TULLINS pour un montant de 51 686,27 € HT (cinquante-et-un mille six cent quatre-vingt-six euros et vingt-sept centimes Hors Taxes);
- MANDATE et AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier :
- PREVOIT au budget les crédits nécessaires.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.



Envoyé en préfecture le 02/12/2022 Reçu en préfecture le 02/12/2022

Publié le 06/12/2022

ID: 038-213800055-20221129-DEL_29_11_22_3-DE

SLO

Nbre de Conseillers

en exercice: 13 présents: 10

Pour: 12 Contre: 0 Abstention: 0

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf novembre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Alain GINIES, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: 22 novembre 2022

<u>Présents</u>: GINIES Alain, PELLISSIER Laurent, GACHET Edith, SIMON Robert, DEQUIDT Jonathan, LANG Patrick, MAQUER Françoise, PIFFARD Emmanuelle, VIARD Richard, VOLPE Marc.

Excusés: VIARD GAUDIN Murielle, PAUL Gaëlle, RICHARD Aline.

<u>Pouvoirs</u>: VIARD GAUDIN Murielle donne pouvoir à GACHET Edith, RICHARD Aline donne pouvoir à PELLISSIER Laurent.

Secrétaire de séance : DEQUIDT Jonathan

OBJET: COMMANDE PUBLIQUE

APPROBATION DE CONSULTATIONS DANS LE CADRE DE LA PROCEDURE D'ACHATS

Le Maire donne lecture des consultations effectuées dans le cadre de la procédure d'achat pour divers travaux, achat et prestations de service.

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité :

- > **DECIDE** de retenir les entreprises suivantes :
 - ✓ Achat d'un panneau lumineux pour le départ du télécabine Eau d'Olle Express : LUMIPLAN MONTAGNE demeurant ZAC du Château – 855 rue de l'Energie – 73540 LA BATHIE = 16 300,00 € HT (seize mille trois cent Euros et zéro centime Hors Taxes) ;
 - ✓ Porte de garage boulangerie : SARL IDEAT demeurant 3 rue de l'Eau d'Olle 38114 OZ EN OISANS = 3 490,00 € HT (trois mille quatre cent quatre-vingt-dix euros et zéro centime Hors Taxes);
 - ✓ Aménagements paysagers Parc des Tilleuls : LOLA VERDE PAYSAGE demeurant 592 route d'Uriage 38220 VIZILLE =
 - Etude de faisabilité: 2 983,50 € TTC (deux mille neuf cent quatre-vingt-trois Euros et cinquante centimes Toutes Taxes Comprises);
 - ❖ Option n°1 présentation du projet au Comité de Pilotage : 380,00 € TTC (trois cent quatre-vingt Euros et zéro centime Toutes Taxes Comprises);
 - ✓ Pose de clôtures panneaux rigides divers lieux : Espaces Verts du Dauphiné demeurant 1 rue Georges Pérec – 38400 ST MARTIN D'HERES : 14 840,35 € HT (quatorze mille huit cent quarante Euros et trente-cinq centimes Hors Taxes);
 - ✓ Choix du traiteur Vœux du Maire 2023 300 personnes: Le Chalet Traiteur demeurant
 35 rue Viennois 38520 LE BOURG D'OISANS: 16,50 € TTC / personne, soit 4 950,00 €
 TTC;
 - ✓ Choix du traiteur repas élus / employés du 17 décembre 2022 : L'1mprévue demeurant 38750 HUEZ EN OISANS : 25,00 € TTC / personne
- > AUTORISE le Maire à signer les demandes d'achat pour ces travaux, achats et prestations, ainsi que tout document se rapportant à cette commande ;

Envoyé en préfecture le 02/12/2022

ID: 038-213800055-20221129-DEL_29_11_22_4-DE

Reçu en préfecture le 02/12/2022

Publié le 06/12/2022

520

Nbre de Conseillers

en exercice: 13 présents: 10

Pour: 12 Contre: 0 Abstention: 0

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf novembre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Alain GINIES, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: 22 novembre 2022

<u>Présents</u>: GINIES Alain, PELLISSIER Laurent, GACHET Edith, SIMON Robert, DEQUIDT Jonathan, LANG Patrick, MAQUER Françoise, PIFFARD Emmanuelle, VIARD Richard, VOLPE Marc.

Excusés: VIARD GAUDIN Murielle, PAUL Gaëlle, RICHARD Aline.

<u>Pouvoirs</u>: VIARD GAUDIN Murielle donne pouvoir à GACHET Edith, RICHARD Aline donne pouvoir à PELLISSIER Laurent.

Secrétaire de séance : DEQUIDT Jonathan

OBJET: DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

CREATION DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – CONDITIONS DE DEPOT DES LISTES

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1411-5, D 1411-3, D 1411-4 et D 1411-5,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de créer, pour la durée du mandat municipal, une commission de délégation de service public;

CONSIDERANT que cette commission qui est présidée par le Maire, comporte 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus par le conseil municipal au scrutin de liste et à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

CONSIDERANT que le conseil municipal doit fixer les conditions de dépôt des listes, conformément à l'article D 1411-5 du code général des collectivités territoriales, avant de procéder à l'élection des membres de cette commission.

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité :

- ➤ DECIDE de fixer les modalités de dépôt des listes pour l'élection de la commission de délégation de service public de la façon suivante :
 - les listes peuvent comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir (3 titulaires, 3 suppléants);
 - les listes pourront être déposées auprès du secrétariat de Monsieur le Maire jusqu'à l'ouverture de la séance du conseil municipal au cours de laquelle il sera procédé à l'élection, soit le 29 novembre 2022

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus



Envoyé en préfecture le 02/12/2022 Reçu en préfecture le 02/12/2022

Publié le 06/12/2022

ID : 038-213800055-20221129-DEL_29_11_22_5-DE

Nbre de Conseillers

en exercice: 13 présents: 10

Pour: 12 Contre: 0 Abstention: 0

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf novembre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Alain GINIES, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: 22 novembre 2022

<u>Présents</u>: GINIES Alain, PELLISSIER Laurent, GACHET Edith, SIMON Robert, DEQUIDT Jonathan, LANG Patrick, MAQUER Françoise, PIFFARD Emmanuelle, VIARD Richard, VOLPE Marc.

Excusés: VIARD GAUDIN Murielle, PAUL Gaëlle, RICHARD Aline.

<u>Pouvoirs</u>: VIARD GAUDIN Murielle donne pouvoir à GACHET Edith, RICHARD Aline donne pouvoir à PELLISSIER Laurent.

Secrétaire de séance : DEQUIDT Jonathan

OBJET: DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

CREATION DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - DELIBERATION PORTANT ELECTION DES MEMBRES

VU le code général des collectivités territoriales et particulièrement ses articles L 1411-1, L1411-5, L 1411-6 et L 1411-7 ainsi que ses articles D 1411-3 à D 1411-5;

VU la délibération du conseil municipal en date du 29 novembre 2022 portant fixation des conditions de dépôt des listes de la commission de délégation de service public, conformément à l'article D 1411-5 du code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT que la commission de délégation de service public est composée, dans les communes de moins de 3 500 habitants, par le maire ou son représentant, président, et par 3 membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Le Maire informe que selon l'article L 1411-5 du CGCT, la Commission est également composée de **membres avec voix consultative** : le comptable de la collectivité et un représentant du ministre chargé de la concurrence (DDCCRF).

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité :

DECIDE de procéder à l'élection des trois membres titulaires et des trois membres suppléants de la Commission de délégation de service public, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Une seule liste est présentée. Selon l'article L 2121-21 du CGCT, si une seule liste a été présentée après appel de candidature, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Maire.

Liste membres titulaires:

- PELLISSIER Laurent
- VIARD Richard
- VOLPE Marc

Liste membres suppléants :

- DEQUIDT Jonathan
- RICHARD Aline
- VIARD-GAUDIN Murielle

Envoyé en préfecture le 02/12/2022

Reçu en préfecture le 02/12/2022

Publié le 06/12/2022



ID: 038-213800055-20221129-DEL_29_11_22_5-DE



Envoyé en préfecture le 02/12/2022 Reçu en préfecture le 02/12/2022

Publié le 06/12/2022

ID: 038-213800055-20221129-DEL_29_11_22_6-BF

Nbre de Conseillers

en exercice: 13 présents : 10

Pour: 12 Contre: 0 Abstention: 0

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf novembre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Alain GINIES, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: 22 novembre 2022

<u>Présents</u>: GINIES Alain, PELLISSIER Laurent, GACHET Edith, SIMON Robert, DEQUIDT Jonathan, LANG Patrick, MAQUER Françoise, PIFFARD Emmanuelle, VIARD Richard, VOLPE Marc.

Excusés: VIARD GAUDIN Murielle, PAUL Gaëlle, RICHARD Aline.

<u>Pouvoirs</u>: VIARD GAUDIN Murielle donne pouvoir à GACHET Edith, RICHARD Aline donne pouvoir à PELLISSIER Laurent.

Secrétaire de séance : DEQUIDT Jonathan

OBJET: DECISION MODIFICATIVE

VIREMENTS DE CREDITS - BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2022 - PIECE N°2

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'apporter certaines modifications au budget principal de l'exercice 2022. Aussi, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

Désignation	Dépenses		Recettes	
None -	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6061 : Fournitures non stockables	0,00€	60 000,00€	0,00€	0,00€
D-61551 : Entretien et réparations sur matériel roulant	0,00€	20 000,00€	0,00€	0,00€
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00€	80 000,00€	0,00€	0,00€
D-6413 : Personnel non titulaire	0,00€	35 000,00€	0,00€	0,00€
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0,00€	35 000,00€	0,00€	0,00€
D-6588 : Autres charges diverses de gestion courante	125 000,00€	0,00€	0,00€	0,00€
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	125 000,00€	0,00€	0,00€	0,00€
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00€	10 000,00€	0,00€	0,00 €
TOTAL D 67 : Charges spécifiques	0.00 €	10 000,00€	0,00€	0,00€
Total FONCTIONNEMENT	125 000.00 €	125 000,00 €	0.00 €	00,00 €
Total Général		0,00€ 0,00€		0,00€

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité :

> APPROUVE les modifications indiquées ci-dessus.



Envoyé en préfecture le 02/12/2022

ID: 038-213800055-20221129-DEL_29_11_22_7-DE

Reçu en préfecture le 02/12/2022

Publié le 06/12/2022



Nbre de Conseillers

en exercice: 13 présents: 10

Pour: 12 Contre: 0 Abstention: 0

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf novembre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Alain GINIES, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: 22 novembre 2022

<u>Présents</u>: GINIES Alain, PELLISSIER Laurent, GACHET Edith, SIMON Robert, DEQUIDT Jonathan, LANG Patrick, MAQUER Françoise, PIFFARD Emmanuelle, VIARD Richard, VOLPE Marc.

Excusés: VIARD GAUDIN Murielle, PAUL Gaëlle, RICHARD Aline.

<u>Pouvoirs</u>: VIARD GAUDIN Murielle donne pouvoir à GACHET Edith, RICHARD Aline donne pouvoir à PELLISSIER Laurent.

Secrétaire de séance : DEQUIDT Jonathan

OBJET: SUBVENTION

SUBVENTION AU FOYER DE SKI DE FOND D'ALLEMOND - ANNEE 2022

Le Maire fait part au Conseil Municipal du versement de la subvention du Conseil Départemental pour l'entretien des pistes de ski de fond et l'accueil des scolaires pour un montant global de 85,00 €.

Il rappelle que la participation de la collectivité à cette activité se concrétise par le mise à disposition de locaux d'exploitation, de personnels à raison d'environ 470 heures pour l'année et par la prise en charge des frais de fonctionnement et d'entretien du matériel de damage.

VU la délibération du 05 mars 2001 demandant le versement de la subvention du foyer de ski de fond avec un minimum plafonné à 1 982 €.

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité :

- > **DECIDE** de verser la somme de 1 982 € (mille neuf cent quatre vingt deux €uros) au foyer de ski de fond de la vallée de l'Eau d'Olle réparti comme suit :
 - 85,00 € subvention du Conseil Départemental
 - 1 897.00 € subvention supplémentaire de la commune
- > PREVOIT au budget les sommes nécessaires.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Envoyé en préfecture le 02/12/2022

Reçu en préfecture le 02/12/2022

Publié le 06/12/2022

ID: 038-213800055-20221129-DEL_29_11_22_8-DE

Nbre de Conseillers

en exercice: 13 présents : 10

Pour: 12 Contre: 0 Abstention: 0

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf novembre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Alain GINIES, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: 22 novembre 2022

Présents: GINIES Alain, PELLISSIER Laurent, GACHET Edith, SIMON Robert, DEQUIDT Jonathan, LANG Patrick, MAQUER Françoise, PIFFARD Emmanuelle, VIARD Richard, VOLPE Marc.

Excusés: VIARD GAUDIN Murielle, PAUL Gaëlle, RICHARD Aline.

Pouvoirs: VIARD GAUDIN Murielle donne pouvoir à GACHET Edith, RICHARD Aline donne pouvoir à PELLISSIER Laurent.

Secrétaire de séance : DEQUIDT Jonathan

OBJET: FINANCES LOCALES

PARTICIPATION FINANCIERE AU CLASSEMENT DES MEUBLES TOURISTIQUES

Le Maire expose l'importance du développement touristique de la commune et, afin d'en améliorer la qualité, propose au Conseil Municipal d'inciter les loueurs à effectuer le classement préfectoral de leurs meublés touristiques en participant au coût de celui-ci, avec effet rétroactif au 1er janvier 2022.

Il précise que ce type de classement est valable durant 5 ans.

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité :

- > DECIDE de reconduire la prise en charge 50 % du coût du classement pour les personnes qui effectue leur classement depuis le 1^{er} janvier 2022;
- PREVOIT au budget, les sommes nécessaires.



Envoyé en préfecture le 02/12/2022

Reçu en préfecture le 02/12/2022

ID: 038-213800055-20221129-DEL_29_11_22_9-CC

Publié le 06/12/2022



Nbre de Conseillers

en exercice: 13 présents: 10

Pour: 12 Contre: 0 Abstention: 0

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf novembre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Alain GINIES, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: 22 novembre 2022

<u>Présents</u>: GINIES Alain, PELLISSIER Laurent, GACHET Edith, SIMON Robert, DEQUIDT Jonathan, LANG Patrick, MAQUER Françoise, PIFFARD Emmanuelle, VIARD Richard, VOLPE Marc.

Excusés: VIARD GAUDIN Murielle, PAUL Gaëlle, RICHARD Aline.

<u>Pouvoirs</u>: VIARD GAUDIN Murielle donne pouvoir à GACHET Edith, RICHARD Aline donne pouvoir à PELLISSIER Laurent.

Secrétaire de séance : DEQUIDT Jonathan

OBJET: CONTRAT

CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICES AVEC SACPA POUR LA CAPTURE ET LA GESTION DE LA FOURRIERE ANIMALE

Le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat de capture et de gestion de fourrière animale avec SACPA (Société d'Assistance pour le Contrôle des Populations Animales), arrive à échéance le 31 décembre 2022.

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la proposition de SACPA pour la signature d'un nouveau marché portant sur la gestion de la divagation des carnivores domestiques dans le domaine public et la gestion de la fourrière animal. Ce contrat est proposé pour une durée de un an et pourra ensuite être reconduit tacitement trois fois par période de 12 mois, sans que sa durée totale n'excède 4 ans.

Il ajoute que le forfait annuel est de 971,61 € HT

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité :

- ACCEPTE les termes de la convention proposée par SACPA pour la gestion de la divagation des carnivores domestiques dans le domaine public et la gestion de la fourrière animal;
- > AUTORISE le Maire à signer cette convention ;
- PREVOIT au budget, les sommes nécessaires.



Envoyé en préfecture le 02/12/2022 Reçu en préfecture le 02/12/2022

Publié le 06/12/2022

ID: 038-213800055-20221129-DEL_29_11_22_10-DE

Nbre de Conseillers

en exercice: 13 présents: 10

Pour: 12 Contre: 0 Abstention: 0

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf novembre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Alain GINIES, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: 22 novembre 2022

<u>Présents</u>: GINIES Alain, PELLISSIER Laurent, GACHET Edith, SIMON Robert, DEQUIDT Jonathan, LANG Patrick, MAQUER Françoise, PIFFARD Emmanuelle, VIARD Richard, VOLPE Marc.

Excusés: VIARD GAUDIN Murielle, PAUL Gaëlle, RICHARD Aline.

<u>Pouvoirs</u>: VIARD GAUDIN Murielle donne pouvoir à GACHET Edith, RICHARD Aline donne pouvoir à PELLISSIER Laurent.

Secrétaire de séance : DEQUIDT Jonathan

<u>OBJET</u>: DESIGNATION REPRESENTANTS MODIFICATION DU GROUPE DE TRAVAIL: EVENEMENTIEL

Le Maire informe le Conseil Municipal que conformément à l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de désigner les délégués aux différentes Commissions municipales, extra-municipales, Conseil d'Administration...

Il informe qu'il convient de désigner un responsable pour le groupe de travail « évènementiel », de changer le nom du secrétaire de séance suite au recrutement d'une animatrice et de noter le nom des membres extérieurs au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité :

> DESIGNE:

GROUPE DE T	RAVAIL - EVENEMENTIEL		
Fréquence : sı	ır convocation		Brief.
Responsable	Laurent PELLISSIER		
Secrétariat	Morgane GUERIN		
Membres	Titulaires / Elus	Extérieurs	
	SIMON Robert	Françoise BRADEL	
	VIARD Richard	Jean-Charles BOUTIN	
	DEQUIDT Jonathan		
	RICHARD Aline		-1.4
	MAQUER Françoise		
	LANG Patrick		
	PELLISSIER Laurent		

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.



Envoyé en préfecture le 02/12/2022

Reçu en préfecture le 02/12/2022

Publié le 06/12/2022



Nbre de Conseillers

en exercice: 13 présents: 10

Pour: 12 Contre: 0 Abstention: 0

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf novembre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Alain GINIES, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: 22 novembre 2022

<u>Présents</u>: GINIES Alain, PELLISSIER Laurent, GACHET Edith, SIMON Robert, DEQUIDT Jonathan, LANG Patrick, MAOUER Françoise, PIFFARD Emmanuelle, VIARD Richard, VOLPE Marc.

Excusés: VIARD GAUDIN Murielle, PAUL Gaëlle, RICHARD Aline.

<u>Pouvoirs</u>: VIARD GAUDIN Murielle donne pouvoir à GACHET Edith, RICHARD Aline donne pouvoir à PELLISSIER Laurent.

Secrétaire de séance : DEQUIDT Jonathan

OBJET:

APPROBATION DU REGLEMENT COMMUNAL DU CAMPING MUNICIPAL « LE PLAN » POUR L'HIVER 2022/2023

VU le Code Général des collectivités territoriales, notamment son article L.2131-1;

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'au vue de l'ouverture du camping municipal pour la saison hivernale 2022/2023, un règlement communal doit être approuvé.

Le Maire donne lecture du projet de règlement communal et précise que celui-ci sera remis à chaque campeur.

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité :

- ➤ APPROUVE le règlement communal du camping municipal pour l'hiver 2022/2023 ;
- > AUTORISE le Maire à signer ledit règlement.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.



Envoyé en préfecture le 01/12/2022 Reçu en préfecture le 01/12/2022

Publié le 06/12/2022

ID: 038-213800055-20221129-DEL_29_11_22_12-DE

Nbre de Conseillers

en exercice: 14 présents : 11

Pour: 13 Contre: 0 Abstention: 0

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf novembre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Alain GINIES, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: 22 novembre 2022

<u>Présents</u>: GINIES Alain, PELLISSIER Laurent, GACHET Edith, SIMON Robert, DEQUIDT Jonathan, LANG Patrick, MAQUER Françoise, PIFFARD Emmanuelle, VIARD Richard, VOLPE Marc.

Excusés: VIARD GAUDIN Murielle, PAUL Gaëlle, RICHARD Aline.

<u>Pouvoirs</u>: VIARD GAUDIN Murielle donne pouvoir à GACHET Edith, RICHARD Aline donne pouvoir à PELLISSIER Laurent.

Secrétaire de séance : DEQUIDT Jonathan

OBJET: DOMAINE ET PATRIMOINE

ASCENSEUR INCLINE – CESSION DES TERRAINS D'ASSIETTE PAR LA COMMUNE D'OZ EN OISANS

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°23 du 1^{er} février 2022 et le programme de réalisation du téléporté Eau d'Olle Express reliant Allemond à la station d'Oz en Oisans et de ses ouvrages annexes.

Une promesse de vente a été signée le 4 février 2022 entre les Communes d'Oz et d'Allemond formalisant l'engagement de cession à la Commune d'Allemond des terrains d'assiette (gares amont et aval, liaison) de l'ascenseur incliné quand ce dernier aura été réalisé.

La condition de vente ayant été réalisée, il convient aujourd'hui de signer l'acte de cession correspondant.

Cette cession s'inscrit dans le cadre de l'article L3112-1 du Code Général de la propriété des personnes publiques et en conséquence, il n'y a pas lieu de procéder au déclassement préalable des parcelles objet de la cession.

Monsieur le Maire présente le projet d'acte de cession gratuite de la Commune d'Oz à la Commune d'Allemond :

- provenant de la parcelle cadastrée section AD n° 53 le lot C pour 48m² et portant le nouveau numéro cadastré section AD n°237
- provenant de la parcelle cadastrée section AD n° 205 :
 - ♦ le lot H pour 94m² et portant le nouveau numéro cadastré section AD n°242
 - ♦ le lot I pour 650m² et portant le nouveau numéro cadastré section AD n°243
 - ♦ le lot J pour 109m² et portant le nouveau numéro cadastré section AD n°244

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité :

- > APPROUVE l'exposé ci-dessus expliqué ;
- DONNE SON ACCORD pour la signature de l'acte de cession par la commune d'Oz en Oisans à la Commune d'Allemond, à titre gratuit, des terrains d'assiette de l'ascenseur incliné:

Envoyé en préfecture le 01/12/2022

Reçu en préfecture le 01/12/2022

> PRECISE que les frais notariés seront pris en charge par la con

Publié le 06/12/2022 ID: 038-213800055-20221129-DEL_29_11_22_12-DE

> DONNE toutes délégations utiles au Maire pour la signature de l'acte de cession et de toutes pièces nécessaires à la formalisation de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Le Maire

Envoyé en préfecture le 02/12/2022 Reçu en préfecture le 02/12/2022

Publié le 06/12/2022

ID: 038-213800055-20221129-DEL_29_11_22_13-DE

510

Nbre de Conseillers

en exercice: 13 présents: 10

Pour: 12 Contre: 0 Abstention: 0

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf novembre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Alain GINIES, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: 22 novembre 2022

<u>Présents</u>: GINIES Alain, PELLISSIER Laurent, GACHET Edith, SIMON Robert, DEQUIDT Jonathan, LANG Patrick, MAQUER Françoise, PIFFARD Emmanuelle, VIARD Richard, VOLPE Marc.

Excusés: VIARD GAUDIN Murielle, PAUL Gaëlle, RICHARD Aline.

<u>Pouvoirs</u>: VIARD GAUDIN Murielle donne pouvoir à GACHET Edith, RICHARD Aline donne pouvoir à PELLISSIER Laurent.

Secrétaire de séance : DEQUIDT Jonathan

OBJET: ACQUISITIONS ET CESSION

ACQUISITION DE PARCELLES POUR REGULARISER L'EMPRISE DU MERLON AUX ECONGERES – Mme Ghislaine MARTINEZ-GONZALVO

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2241-1;

VU le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment l'article L. 1111-1;

Le Maire rappelle la délibération n°8 du 17 septembre 2018 qui précisait que, pour assurer la protection des biens et des personnes sur le secteur de la combe Gibert, il convenait de maîtriser le foncier pour réaliser rapidement une opération de restauration de l'aménagement.

Lors de la réalisation du Merlon en décembre 2020, le bornage réalisé en amont s'est avéré ne pas être réellement en phase avec l'emprise au sol de celui-ci.

Le Maire propose donc de régulariser cette situation foncière et d'acquérir à Mme Ghislaine MARTINEZ-GONZALVO:

- 142m² de la parcelle cadastrée section E n°1380 qui deviendra E n°1403 (le surplus restant d'une contenance de 2149m² nouvellement cadastré section E n°1404 restera à la propriété de Mme MARTINEZ-GONZALVO)
- 20m² de la parcelle cadastrée section E n°1385 qui deviendra E n°1405 (le surplus restant d'une contenance de 48m² nouvellement cadastré section E n°1406 restera à la propriété de Mme MARTINEZ-GONZALVO)
- 19m² de la parcelle cadastrée section E n°1388 qui deviendra E n°1407 (le surplus restant d'une contenance de 38m² nouvellement cadastré section E n°1408 restera à la propriété de Mme MARTINEZ-GONZALVO)

Il y a lieu également de céder à Mme MARTINEZ-GONZALVO:

 93m² de la parcelle cadastrée section E n°1377 qui deviendra E n°1402 (le surplus restant d'une contenance de 17m² nouvellement cadastré section E n°1401 restera à la propriété de la Commune d'ALLEMOND).

Il propose un prix d'acquisition et de vente de 1,00€ TTC le m², conformément à nos pratiques d'achat pour des régularisations foncières de ce type.

Envoyé en préfecture le 02/12/2022

Reçu en préfecture le 02/12/2022

Publié le 06/12/2022



ID: 038-213800055-20221129-DEL_29_11_22_13-DE

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité :

- ➤ **DECIDE** d'acquérir les parcelles section E n°1403, n°1405 et 1407 ;
- ➤ **DECIDE** de céder la parcelle section E n°1402 ;
- > PRECISE que les frais de géomètre et notariés seront supportés par la Commune ;
- ➤ FIXE le prix d'achat et le prix de vente à 1,00€ TTC le mètre carré ;
- > AUTORISE le Maire à signer et accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBER Reçu en préfecture le 05/12/2022 DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 05/12/2022

Publié le 06/12/2022

ID: 038-213800055-20221129-DEL 29 11 22 14-DE

Nbre de Conseillers

en exercice: 13 présents

Pour: 12 Contre: 0 Abstention: 0

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf novembre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Alain GINIES, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: 22 novembre 2022

Présents: GINIES Alain, PELLISSIER Laurent, GACHET Edith, SIMON Robert, DEQUIDT Jonathan, LANG Patrick, MAQUER Françoise, PIFFARD Emmanuelle, VIARD Richard, VOLPE Marc.

Excusés: VIARD GAUDIN Murielle, PAUL Gaëlle, RICHARD Aline.

Pouvoirs: VIARD GAUDIN Murielle donne pouvoir à GACHET Edith, RICHARD Aline donne pouvoir à PELLISSIER Laurent.

Secrétaire de séance : DEQUIDT Jonathan

OBJET: AMENAGEMENT DU TERRITOIRE EXERCICE DU DROIT DE PREFERENCE SUR LA PARCELLE SECTION E N°430

Le Maire informe le Conseil Municipal que la loi n°2014-1170 du 13 octobre 2014 a institué un droit de préférence au profit de la Commune en cas de cession de parcelles boisées (classées au cadastre en nature de bois et forêts) dont la superficie totale vendue doit être inférieure à 4 hectares (art. L 331-24 du Code Forestier).

VU la délibération n°21 du 30 avril 2018, précisant la nécessité de mettre en conformité les périmètres de protection des captages d'eau destinés à la consommation humaine et qu'il y a donc lieu d'acquérir plusieurs parcelles, dont la parcelle cadastrée section E n°430;

VU la notification présentée le 18 octobre 2022 par Maître Delphine FERRIEUX, Notaire à Vizille (38), pour le compte de la M. et Mme MASSIOT, et relative à la vente d'une parcelle de terre boisée, cadastrée section E n°430 sise à « Mas des Sagnes » pour une contenance de 50 ares et 90 centiares et un prix de 1.260,25€ en totalité.

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération :

- > DECIDE d'acquérir, au titre des dispositions édictant un droit de préférence édicté à l'article L. 331-24 du Code Forestier, la parcelle E 430 située lieu dit « Mas des Sagnes » d'une superficie de 50 ares et 90 centiares pour un prix de 1260,25 € (euros);
- > AUTORISE le Maire (ou en cas d'indisponibilité le 1er adjoint) à signer et accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

> Le Maire. Alain GINIES



Envoyé en préfecture le 02/12/2022

Reçu en préfecture le 02/12/2022

Publié le 06/12/2022

ID: 038-213800055-20221129-DEL_29_11_22_15-DE

Nbre de Conseillers

en exercice: 13 présents: 10

Pour: 12 Contre: 0 Abstention: 0

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf novembre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Alain GINIES, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 novembre 2022

<u>Présents</u>: GINIES Alain, PELLISSIER Laurent, GACHET Edith, SIMON Robert, DEQUIDT Jonathan, LANG Patrick, MAQUER Françoise, PIFFARD Emmanuelle, VIARD Richard, VOLPE Marc.

Excusés: VIARD GAUDIN Murielle, PAUL Gaëlle, RICHARD Aline.

<u>Pouvoirs</u>: VIARD GAUDIN Murielle donne pouvoir à GACHET Edith, RICHARD Aline donne pouvoir à PELLISSIER Laurent.

Secrétaire de séance : DEQUIDT Jonathan

OBJET: FINANCES LOCALES

MODIFICATION REGIE DE RECETTES MARCHÉ, OCCUPATIONS DU DOMAINE PUBLIC ET EMPLACEMENTS HIVERNAUX DU CAMPING MUNICIPAL

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la dernière modification de l'acte constitutif de la régie de recettes pour le Marché, les occupations du domaine public et les emplacements hivernaux du camping municipal, en date du 11 février 2022.

Il y a lieu d'en modifier l'acte comme suit :

<u>ARTICLE 5</u> – Les recettes désignées à l'article 3 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- Numéraires ;
- Chèques ;
- Chèques vacances
- Carte bancaire
- Virement

<u>ARTICLE 8</u> – Le Maire autorise le régisseur de ladite régie à ouvrir un compte « Dépôts de Fonds au Trésor » (DFT). Le régisseur dispose d'un accès direct et sécurisé, via DFT-Net, à l'ensemble des opérations liées à sa régie, en recette, quelque que soit le mode de règlement utilisé. Le Maire autorise également le paiement en ligne PAYFIP.

<u>ARTICLE 9</u> – Le régisseur est tenu de verser au comptable public assignataire de La Mure le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 6 et au minimum une fois par mois.

<u>ARTICLE 14</u> – Le Maire et le comptable public assignataire de La Mure sont chargés, chacun en ce qui concerne de l'exécution de la présente décision.

Le Maire informe que les autres articles sont inchangés.

Envoyé en préfecture le 02/12/2022

Reçu en préfecture le 02/12/2022

Publié le 06/12/2022



Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité :

- > **DECIDE** de modifier les articles 5, 8, 9 et 14 de la régie de recettes pour le Marché, les occupations du domaine public et les emplacements hivernaux du camping municipal;
- > AUTORISE le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus. POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Le Maire,

Envoyé en préfecture le 02/12/2022

Reçu en préfecture le 02/12/2022

Publié le 06/12/2022

ID: 038-213800055-20221129-DEL_29_11_22_16-DE

Nbre de Conseillers

en exercice: 13 présents: 10

Pour: 12 Contre: 0 Abstention: 0

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf novembre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Alain GINIES, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: 22 novembre 2022

<u>Présents</u>: GINIES Alain, PELLISSIER Laurent, GACHET Edith, SIMON Robert, DEQUIDT Jonathan, LANG Patrick, MAQUER Françoise, PIFFARD Emmanuelle, VIARD Richard, VOLPE Marc.

Excusés: VIARD GAUDIN Murielle, PAUL Gaëlle, RICHARD Aline.

<u>Pouvoirs</u>: VIARD GAUDIN Murielle donne pouvoir à GACHET Edith, RICHARD Aline donne pouvoir à PELLISSIER Laurent.

Secrétaire de séance : DEQUIDT Jonathan

OBJET: LOCATION

CONVENTION DE LOCATION AVEC ALPES ISERE HABITAT POUR UN CONTRAT DE LOCATION SAISONNIERE

Le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre des recrutements de personnels saisonniers pour le poste d'agent technique polyvalent, service déneigement, il a été décidé de loger le personnel qui ne serait pas déjà habitant de la commune, le manque de logement saisonnier étant un sujet de préoccupation sur notre territoire.

La commune met à disposition deux logements meublés pour ses saisonniers, gratuitement (charges non comprises). Il s'agit d'un avantage en nature, soumis au paiement des cotisations de sécurité sociale.

Un appartement saisonnier est directement loué par Alpes Isère Habitat à la commune, qui assure ainsi une mission d'intermédiaire locative. Il s'agit d'un T1 de 34m², meublé, situé 100 chemin des Grands Champs à Allemond.

Le Maire donne lecture du contrat et demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité :

- > APPROUVE le contrat de location cité ci-dessus ;
- ➤ AUTORISE le Maire (ou en cas d'indisponibilité le 1 er adjoint) à signer et accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus

